



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir des bailleurs sociaux

Question écrite n° 3787

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement sur l'avenir des bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux se disent prêts à investir pour contribuer aux défis climatiques, de sobriété énergétique et de production de logements neufs accessibles à 70 % des concitoyens, mais leurs capacités d'investissement sont grevées par la réduction de loyer de solidarité (RLS) et la hausse des taux qui leur est défavorable. Pour les organismes de l'Isère, la RLS représente une perte annuelle de plus de 40 millions d'euros, soit l'équivalent d'un mois de loyer pour tous les logements gérés chaque année. Le niveau d'endettement des bailleurs sociaux est déjà élevé. Leurs capacités d'investissement sont donc aujourd'hui faibles. Alors que les négociations d'un pacte de confiance sont en cours avec le mouvement hlm, elle souhaiterait savoir quelle est la volonté du Gouvernement pour donner les moyens de faire aux acteurs du logement social dès 2023.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3787

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5997

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)